ATTESTATION

CONTRÔLE DE L’HONORABILITÉ

Article L212-9 du code du sport

J’atteste sur l’honneur :

Exercer des fonctions d’éducateur sportif bénévole (article L. 212-1 du code du sport)

Sont considérés comme tels les encadrants bénévoles, à savoir toute personne sollicitant une licence, titulaire ou non d’un diplôme fédéral, qui exerce des fonctions d’entrainement, d’enseignement, d’animation ou d’encadrement d’une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, au sein d'un club affilié ou d’une structure fédérale (Comité, Ligue, Fédération). Ex. : entraineur, animateur.

Exercer des fonctions d’exploitant d’établissement d’activités physiques et sportives (article L. 322-1 du code du sport)

Sont considérés comme tels les dirigeants, à savoir toute personne sollicitant une licence qui exerce des fonctions de direction et/ou d’organisation de la pratique sportive au sein d'un club affilié ou d’une structure fédérale (Comité, Ligue, Fédération). Ex. : membre d’une instance dirigeante (bureau et/ou du comité directeur), manager.

Exercer des fonctions d’arbitre ou juge (article L. 223-1 du code du sport)

Sont considérés comme tels les arbitres et/ou scoreurs officiant pendant les rencontres.

Intervenir auprès de mineurs au sein d’un établissement d’activités physiques et sportives (article L. 212-9 du code du sport)

Sont considérés comme tels les intervenants auprès de mineurs au sein d'un club affilié ou d’une structure fédérale (Comité, Ligue, Fédération), le cas échéant,à un autre titre. Ex. : accompagnateur, conducteur, soigneur.

Je reconnais que la licence que je sollicite me permet d’accéder aux fonctions d’éducateur sportif et/ou d’exploitant d’établissement d’activités physiques et sportives et/ou d’arbitre et/ou juge et/ou d’intervenant auprès de mineurs au sens des articles L. 212-1, L. 322-1, L. 223-1 et L. 212-9 du code du sport.

À ce titre, j’ai compris que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la Fédération française de baseball et softball aux services de l’État afin qu’un contrôle automatisé de mon honorabilité soit effectué au sens de l’article L. 212-9 du code du sport.

Dans l’hypothèse où le contrôle mettrait en évidence une condamnation incompatible avec les fonctions exercées, une notification me sera adressée, ainsi qu’à la fédération et au club au sein duquel j’exerce. Je serai alors dans l’obligation de quitter mes fonctions. A défaut, une sanction pénale pourra être prononcée en application des articles L. 212-10 et L. 322-4 du code du sport.

Femme  Homme

nom d’usage :

nom de naissance *(= inscrit sur l’acte de naissance)* :

premier prénom *(= inscrit sur l’acte de naissance)* :

date de naissance :

je suis né.e en France :

département de naissance :

commune de naissance :

je suis né.e à l’étranger :

pays de naissance :

ville de naissance :

Date : Signature précédée de la mention « lu et approuvé »